



MAIRIE
LAGARDE PAREOL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2016

Sous la présidence de Fabrice LEAUNE, Maire.

Etaient présents : Claire DURAND, Jean-Marc PRADINAS adjoints, Mireille MERCIER,
Martine GRAS, Eric GRACIA, Hugues MILLE, Valérie ESTEVE

Absents excusés : Michel GOMEZ, Sophie PROPHETE, Michel GOUMARRE

.....
Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil en proposant de rajouter à l'ordre du jour une délibération qui concerne une décision budgétaire relative au prélèvement du FPIC de l'année 2015, conformément à l'article L2322-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour cela il convient de procéder à la récupération des crédits au chapitre 022 et les réaffecter au chapitre 014 car les crédits sont inexistantes pour pouvoir effectuer les écritures comptables sur l'exercice 2015.

Montant du FPIC pour l'année 2015 3477 €

Approuvée à l'unanimité

1/ Délibération : Garantie emprunt UASA

Mr Le Maire explique à l'assemblée que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, l'UNION D'ASSOCIATIONS SYNDICALES DU BEAL ET DE LA RUADE (l'emprunteur) a décidé de contracter auprès de la Caisse Française de Financement Local, un emprunt d'un montant de 481 031,52 EUR, pour lequel la commune de Lagarde Paréol (le garant) a accepté d'apporter sa garantie.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2015-06 y attachées et après en avoir délibéré,

pour que la commune de Lagarde Paréol accorde sa garantie pour le remboursement de toute somme due en principal à hauteur de 16% (quotité garantie), augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur, dont les principales caractéristiques sont définies ci-dessous :

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Emprunteur : Union d'Associations Syndicales du Beal et de la Ruade

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 481 031,52 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans et 7 mois

Approuvée à l'unanimité.